



Accusé de réception en préfecture
028-24200354-20250428-BUR-AG-25-031-DE
Date de télétransmission : 15/05/2025
Date de réception préfecture : 15/05/2025

**CUMUNITÀ
D'AGGLUMERAZIONE
DI BASTIA**

Bureau du 28 avril 2025

DELIBERATION DU BUREAU

DE LA

COMMUNAUTÉ D'AGGLOMÉRATION DE BASTIA

OBJET : Attribution du marché N°24004DDET-B - Fourniture et livraison de matériaux et consommables destinés à la production numérique pour le fablab AVVIA - A Vela – LOT 4 : Fourniture de matériaux métal pour fraisage et découpe laser.

L'an deux mille vingt-cinq, le 28 avril, le Bureau de la Communauté d'Agglomération de Bastia s'est réuni dans les locaux de la Communauté d'Agglomération de Bastia, Port Toga, sous la présidence de Monsieur Louis POZZO DI BORGIO.

PRESENTS : Louis POZZO DI BORGIO, Pierre SAVELLI, Marie-Hélène PADOVANI, Michel ROSSI, Jean-Louis MILANI, Emmanuelle de GENTILI, Gérard ROMITI, Serge LINALE, Jean-Charles LEONARDI

POUVOIRS : -

ABSENTS : Michel SIMONPIETRI, Gilles SIMEONI, Leslie PELLEGRINI, Jean-Jacques PADOVANI

Nombre de membres composant le Bureau : 13

Nombre de membres en exercice : 13

Quorum : 7

Votants : 9

Pour : 9

Contre : -

Abstention : -

Monsieur Louis POZZO DI BORGIO ouvre la séance.

OBJET : Attribution du marché N°24004DDET-B - Fourniture et livraison de matériaux et consommables destinés à la production numérique pour le fablab AVVIA - A Vela – LOT 4 : Fourniture de matériaux métal pour fraisage et découpe laser.

Le Bureau de la Communauté d'Agglomération de Bastia ;

Vu le code général des collectivités territoriales et notamment son article L5211-10 ;

Vu l'arrêté préfectoral n°2B-2021-09-28-00002 du 28 septembre 2021 portant dernière modification des statuts de la Communauté d'Agglomération de Bastia ;

Vu la délibération du Conseil de la Communauté d'Agglomération de Bastia en date du 24 juillet 2020 qui délègue certaines compétences au Bureau notamment « la préparation, passation, exécution et règlement de tous les marchés et accords-cadres d'un montant supérieur aux seuils européens ainsi que les avenants, lorsque les crédits sont inscrits au Budget » ;

Vu la consultation déclarée sans suite pour cause d'infructuosité du 9 août 2024 ;

Vu la relance par lettre de consultation du 28 mars 2025 ;

Vu le rapport d'analyse des offres présenté ce jour au Bureau ;

Où l'exposé du Président et après en avoir délibéré ;

APPROUVE

La procédure engagée pour l'attribution du marché N°24004DDET-B - Fourniture et livraison de matériaux et consommables destinés à la production numérique pour le fablab AVVIA - A Vela ;

ATTRIBUE

Le LOT 4, Fourniture de matériaux métal pour fraisage et découpe laser à ERM AUTOMATISMES INDUSTRIELS – 84 200 CARPENTRAS (SIRET 353 183 601 00056), pour un montant minimum de 2 000,00 € HT et un montant maximum de 8 000,00 € HT (Montant DQE : 2 601,00 € HT) ;

AUTORISE

Le Président à signer le marché correspondant et tous les documents se rapportant à ce dossier ;

DIT

Que les crédits sont prévus au Budget Annexe de service gestionnaire 3ECO, chapitre 011;

Ainsi fait et délibéré les jour, mois et an que dessus.



LE PRÉSIDENT

Louis POZZO DI BORGO